



PSLA retard d'agrément

Par Lambda44

Bonjour,

J'ai réservé un logement en PSLA, soumis à 6 mois de location minimum obligatoires avant achat et sous réserve d'un agrément définitif spécifique au psla.

J'ai 2 écrits, mail et courrier, mentionnant le 6e mois après mon entrée dans les lieux comme date à prévoir pour l'achat du logement.

J'ai de mon côté effectué toutes les démarches en temps et en heures. J'ai mon offre de prêt en attente de signature depuis plusieurs mois car aujourd'hui, il n'y a toujours pas d'agrément en vue.

J'ai versé 5 mois de loyer supplémentaires à perte par rapport à ce qui m'a été vendu.

Quel recours puis-je avoir pour réparer ce préjudice ?

Il semblerait que le retard soit du côté du bailleur et non des autres organismes en jeu (en attente de divers documents de leur part).

Merci pour votre avis professionnel.

Cordialement